

Qu'est ce qu'une **OPAH** ?

Une **O**opération **P**rogrammée
d'**A**mélioration de l'**H**abitat (**OPAH**)
permet aux propriétaires occupants
ou aux propriétaires bailleurs privés
de réhabiliter leur logement en
bénéficiant :

- ▶ de conseils
- ▶ d'aides financières (Etat, Région, Département)
- ▶ d'une assistance gratuite tout au long de leur projet
- ▶ de déduction fiscale*
- ▶ d'une avance de subvention ANAH
- ▶ d'un prêt travaux à taux Zéro %

*Sous conditions

En partenariat avec :



L'équipe de SOLIHA, mandatée par
la CC Aure Louron, vous renseigne
et vous accompagne dans votre
projet de travaux.

Contact tous les jours au :
05.62.34.42.74

et permanences d'accueil de 10h à
12h sur rendez-vous

- Le 2^{ème} jeudi du mois à
ARREAU au siège de la
Communauté de Communes
Aure Louron (Château de
Ségure) ;
- Le 3^{ème} jeudi du mois à
BORDERES-LOURON à la
Maison de la Vallée ;
- Le 4^{ème} jeudi du mois à **VIELLE-
AURE** à la Mairie.

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
PYRÉNÉES
BEARN-BIGORRE

Ne pas jeter sur la voie publique



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

2020-2022

Des **aides*** et
des **conseils**
GRATUITS pour
améliorer votre
logement

* aides accordées sous conditions de
ressources ou de loyer

Ce programme s'adresse aux
propriétaires occupants et bailleurs

L'OPAH AURE LOURON

c'est :

Un **programme** qui consiste en :

- Une **visite conseils** de votre logement ;
- Une **aide à l'élaboration** de votre projet ;
- Une assistance et prise en charge du **montage du dossier de subvention** ;
- Un **suivi personnalisé** des dossiers jusqu'au paiement des travaux réalisés.



Les travaux ne doivent pas être commencés sans autorisation des partenaires financeurs. Ils doivent être réalisés par des artisans RGE, fournitures et pose comprises.

TROIS THÉMATIQUES :

- Lutte contre l'habitat indigne ;
- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Adaptation des logements des personnes en perte de mobilité pour le maintien à domicile.

Des AIDES FINANCIERES qui vous concernent :

Pour qui	Propriétaires occupants	Propriétaires bailleurs
Sous quelles conditions de recevabilité ?	<ul style="list-style-type: none">• Résidence principale• Logement de plus de 15 ans• Sous condition de ressources• Réalisation de diagnostic selon le type de travaux	<ul style="list-style-type: none">• Location à usage de résidence principale (pour les ménages)• Logement de plus de 15 ans• Réalisation d'un diagnostic• Obligation d'une amélioration de la performance énergétique du logement
Quels engagements pour le bénéficiaire ?	<ul style="list-style-type: none">• Occupation du logement pendant 6 ans après les travaux• Ne pas débiter les travaux avant accord des financeurs• Pas d'auto-construction	<ul style="list-style-type: none">• Conventionnement des loyers pour une durée de 9 ans après travaux• Location à des ménages soumis à condition de ressources• Ne pas débiter les travaux avant accord des financeurs• Réalisation des travaux par des entreprises
Quels sont les travaux éligibles ?	<ul style="list-style-type: none">• Travaux lourds pour réhabiliter un habitat indigne ou très dégradé• Travaux d'amélioration des performances énergétiques• Travaux d'adaptation du logement pour l'autonomie à la personne	<ul style="list-style-type: none">• Travaux lourds pour réhabiliter un habitat indigne ou très dégradé• Travaux pour lutter contre la sécurité et la salubrité du logement• Travaux d'amélioration des performances énergétiques• Travaux d'adaptation du logement pour l'autonomie à la personne• Travaux pour réhabiliter un logement dégradé• Travaux réalisés à la suite d'une procédure RSD (Règlement Sanitaire Départemental) ou d'un contrôle de décence

6 étapes pour votre projet :



Contact avec SOLIHA



Visite du logement



Etablissement du programme de travaux et des devis par entreprises

Réalisation d'un plan de financement et dépôt du dossier de demande de subvention



Réalisation des travaux après accords des financeurs

Versement des aides sur pièces justificatives

